

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/054 Du vendredi 27 mars 2026 Décision autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché 2025-28 relatif à la « Création d'un city stade sur le Plateau » avec l'entreprise TENNIS D'AQUITAINE

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2194-8 et R2194-9 du code de la commande publique relatif aux modifications de marché de faible montant,

VU la décision 2025-372 du 17 décembre 2025 portant attribution du marché 2025-28 « Création du city stade sur le Plateau »,

VU le marché 2025-28 notifié le 26 décembre 2025 à l'entreprise SAE TENNIS D'AQUITAINE, dont le siège social se situe 108 Avenue de la Libération - BP 77 AMBARES - 33561 CARBON BLANC CEDEX,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la réalisation des travaux, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, et d'autres initialement prévus sont devenus inutiles, créant à la fois une plus-value et des moins-values,

• **En plus-value :**

UPGRADE PARE BALLON EN 5 M HORS - 56 ML LONGUEUR TOTAL- 42 ML de Pare Ballon dans un sol en terre végétale - 14 ML de Pare Ballon dans un sol en enrobé. Fourniture et pose d'un pare-ballon de 5 m hors sol constitué de poteaux départ et intermédiaire en tube de 90Ø 5.80 m développé avec inserts de fixation et collier multifix®. Ensemble galvanisé avec finition thermolaqué Vert Ral 6005. Filet pare-ballon sur une hauteur de 3 m (de 2 à 5 m) en polyéthylène renforcé maille 145 Ø mm noué avec ralingue périphérique 8 mm. Pose sur câble acier gainé 6 mm et boucle inox 8Ø, tension par tendeurs à oeillets inox, fixation par serres câbles et anneaux brisés PVC. Implantation, creusage des massifs, montage, coulage des massifs dosé à 320 kg/m3 et ajustement de l'ensemble.
= + 2 185 € HT,

• **En moins-value :**

TRAVAUX PREPARATOIRES Nettoyage par lavage à haute pression sur l'ensemble de la surface soit environ 800 m² Utilisation d'un nettoyeur avec buse rotative. Nettoyage en profondeur, pour une meilleure accroche de la mise en peinture et du collage du revêtement.
= -1.200 € HT,

2026/

TRAITEMENT DES FISSURES ENV 200 ML Traitement des fissures :

- Curetage pour nettoyage
 - Remplissage des fissures à l'aide d'un produit de ragréage de type Slurry (émulsion de Bitume)
 - Réduction des défauts de planéité.
- = - 3.000 € HT,

CONSIDÉRANT que le marché peut être modifié, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-8, soit 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies,

CONSIDÉRANT que dans notre cas d'espèce, la modification en moins-value de 2.015 € HT soit 2.418 € TTC correspond à -1,97 % du montant initial du marché (Base + PSE 1 comprise), respectant ainsi le plafond de 15% (devis n° 4437 en date du 18 février 2026),

CONSIDERANT que les conditions étant remplies, la collectivité peut procéder à la signature de la modification de marché n°1 au marché 2025-28 Création d'un city stade sur le Plateau avec la société SAE TENNIS D'AQUITAINE,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER la modification de marché n°1 du marché 2025-28 Création d'un city stade sur le Plateau pour un montant en moins-value de 2.015 € HT soit 2.418 € TTC avec l'entreprise SAE TENNIS D'AQUITAINE.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 27 mars 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 27 MARS 2026
Publié le 27 MARS 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
RIADHE OUARTI
Directeur général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 27/03/2026 à 11:00